

COMMUNIQUE

L'Association Dinard Côte d'Emeraude Environnement (ADICEE) dénonce.

Le bois de Ponthual est devenu une seconde déchèterie !

En janvier 2010¹, l'aire d'accueil des gens du voyage a été implantée sur le territoire de Dinard dans une parcelle du bois de Ponthual (espace boisé classé).

C'était une mauvaise idée, et l'ADICEE l'avait fait savoir à plusieurs reprises.

UN RAPPEL :

*** il a été détruit près de 2500m² de bois**

La ville de Dinard en 2010 a engagé plus de **700 000€** de dépense pour aménager cette aire d'accueil

Peu de temps après cette dernière a été saccagée : arbres abattus sans autorisation, 6 blocs sanitaires démolis à la masse... soit **40 000€** de réparations.

Depuis le 1er janvier 2014, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage a été confiée à la Communauté de Commune de la Côte d'Emeraude (CCCE), qui a ensuite confié cette gestion à un prestataire (HACIENDA)

Aujourd'hui le constat est catastrophique.

A sa création l'aire d'accueil avait été entourée d'une clôture. Celle-ci fut rapidement démontée et vendue.

Les gens du voyage purent ainsi prendre « possession » des parcelles boisées classées appartenant à la ville de Dinard et qui sont devenues au fil du temps une décharge, un terrain de jeu des enfants, des WC à ciel ouvert. On y trouve également des cabanes en bois.

Une activité de coupe et vente de bois s'est organisée (200€ la corde payable en espèces et sans facture). Dernièrement un gros frêne a encore été abattu. Ces parcelles boisées ont permis d'avoir la matière première sous la main.

Fin 2015, les gens du voyage ont demandé à la CCCE d'abattre les arbres proches de leurs caravanes (parcelle appartenant à la ville de Dinard) au motif que des branches tombent et qu'ils manquent de clarté. La ville de DINARD a alors demandé à l'O.N.F. (Office National des Forêts) leur avis, et dans un rapport l'ONF préconise d'abattre 49 arbres de très grande taille.

¹ Date d'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage

Les gens du voyage ont bénéficié de ces arbres pour débit et vente.

Ce qui a été décidé par la CCCE pour permettre à la ville de DINARD de nettoyer ses parcelles en limite de cette aire d'accueil :

fermeture administrative le temps des travaux entre le 24/10/2016 et le 4/11/2016. Les gens du voyage ont été déplacés provisoirement sur le parking de l'ancien Intermarché.

Mais si le 4 Novembre se fait le retour des gens du voyage sur cette aire d'accueil, cela veut dire que leur espace initialement prévu sera doublé. Libre accès sur les parcelles privées de la ville de Dinard.

Pour ces motifs, l'ADICEE a demandé une prorogation de l'arrêté administratif, le temps de sécuriser les parcelles avoisinantes à cette aire d'accueil.

La Ville de DINARD a fait appel à l'entreprise ETAR² pour procéder au « nettoyage » de ses parcelles en limite de l'aire d'accueil. L'avis du responsable (2) cette entreprise est que « *s'il avait su ce qu'il allait trouver, il n'aurait jamais accepté ce chantier.* »

L'ADICEE s'est rendue sur place et le constat est consternant

Des bennes entières de ferrailles en tout genre :

- ✓ Un nombre incalculable de vélos
- ✓ Carcasses de voitures, batteries, jantes
- ✓ Jeux d'enfants cassés
- ✓ Filets de pêches, hameçons, fils de fers, piquets métalliques...

L'avis de l'ADICEE, est que la CCCE qui a confié la gestion au prestataire HACIENDA qui est responsable de cet état de fait.

L'ADICEE se pose la question sur l'efficacité de gestion du prestataire HACIENDA

L'ADICEE se demande si la CCCE effectue des contrôles réguliers sur le bon déroulement de la gestion de l'aire d'accueil qu'elle a confiée au prestataire HACIENDA

La CCCE ne veut pas remettre une clôture autour de l'aire d'accueil des gens du voyage de crainte que celle-ci finisse comme la 1ère (démontée et vendue) ni qu'il soit replanté d'arbres.

Le POS l'impose et l'ADICEE va y veiller

La commune de SAINT LUNAIRE possède 40ha de ce bois. Elle a su le valoriser en confiant sa gestion à l'ONF et a reçu le label PECF.

L'ONF considère cette aire d'accueil comme une verrue dans cet espace boisé classé.

² ETAR environnement de Pleslin Trivagou M. HAMON Gérard

Cette aire d'accueil étant mal gérée, la Ville de DINARD en subit les désagréments. De ce fait les contribuables devront mettre la main à la poche pour payer les dégradations répétées.

L'ADICEE va demander qu'il soit fait une réunion urgente avec les différentes administrations et collectivités concernées par l'aire d'accueil des gens du voyage (mairie, CCCE, Sous-préfecture, Conseil départemental). En effet, il faut qu'une clôture soit remise en place, et que des arbres soient plantés comme prévu dans l'arrêté du Maire du 4 Mars 2016 et du POS (Plan d'Occupation des Sols) en vigueur.

Le Conseil départemental prévoit de faire une route parallèle à la départementale pour l'accès direct à l'aire d'accueil. Il va encore être supprimé une parcelle de bois classé. On peut se demander pour quelle raison ? (Avec quel argent ? celui des contribuables ?)

Ne serait-il pas plus judicieux de trouver un terrain mieux adapté ailleurs ? Regrouper avec un autre terrain d'accueil ? Mais surtout remettre la parcelle actuelle dans l'état d'origine.

La situation est GRAVE et il faut faire vite pour préserver ce qu'il reste encore d'espace boisé classé.

L'ADICEE souhaite que les Dinardaises et Dinardais prennent conscience de l'importance de conserver cet espace boisé et surtout qu'il soit valorisé, tout comme le fait Saint Lunaire.

Dans la révision du PLU en cours, l'ADICEE a apporté quelques idées et a évoqué que le choix d'implanter cette aire d'accueil dans cet endroit, a été une grave erreur.

Situé en plein cœur de la dernière connexion écologique qui relie la ville de Dinard avec la nature par le bois de Ponthual, prolongé par celui de la Ville Revault et l'espace rural et bocager qui entoure le vieux hameau de la Ville Mauny jusqu'à la rue de la Ville es Lemetz et l'orée du quartier de St Alexandre. Cette ultime liaison faite d'un ensemble précieux de milieux naturels complémentaires bordant la ZAC Es Passant II a déjà été très abîmée par l'urbanisation excessive du Hameau des Landes, l'extension du terrain des mobiles home du « Bois d'amour » qui ont été accompagnées par de nombreux abattages illégaux. Aujourd'hui, il convient de préserver ce qui n'a pas encore été détruit en sanctuarisant définitivement cette connexion forestière et rurale dans le PLU en cours de finalisation.

Illustrations page suivante →



← CE TRONC MONTRE LE DESASTRE
CONSTATE PAR LA COUPE DE CES 49
ARBRES

IL ETAIT SAIN, ET AVAIT PEU DE
RISQUE DE TOMBER.

LES GENS DU VOYAGE ONT ENCORE DE
QUOI FAIRE EN CHIFFRE D'AFFAIRES AVEC
LA VENTE DE CE BOIS



← CECI N'EST QU'UN
« TOUT PETIT » APERCU
DES TROUVAILLES DANS
LA BANDE DEBOISEE